



D.2018.07.11.6.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.6 – Doublement Capacité Ligne A – Stations Pré-adaptées : Avenant n° 1 au marché n°52M 2016 12982 M « Gros œuvre – Couverture - Façades » conclu avec l'entreprise GTM : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-6D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.5 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Gros œuvre – Couverture – Façades » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12982 M, d'un montant de 1 832 422,40 € HT, a été notifié à l'entreprise GTM, le 04 mai 2017, pour une durée de 24 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - PN 2A 33 : BEL - Modification de la structure des voiles extérieurs,
 - PN 2A 34 : BEL - Etanchéité des parties enterrées,
 - PN 2A 35 : BEL - Démolition d'une poutre en béton,
 - PN 2A 36 : BAG/MUN - Déplacement base vie BAG et MUN,
 - PN 2A 37 : BEL - Modification du complexe d'étanchéité,
 - PN 2A 38 : SCY - Création d'une trémie dans le local de ventilation,
 - PN 2A 39 : SCY - Dévoisement colonne sèche,
 - PN 2A 40 : MUN - Evacuation QNA 1 avant recharge,
 - PN 2A 41 : TOUTES - Fourniture de siphons de sol,
 - PN 2A 42 : SCY - Modification escalier,
 - PN 2A 43 : SCY - Dévoisement réseau AEP/RIA,
- la suppression des prestations relatives aux escaliers d'évacuation complémentaires à la station Bagatelle,
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux.

2° - Présentation de l'avenant

I – Justification des prestations complémentaires

- PN 2A 33 / PN 2A 34 / PN 2A 35 / PN 2A 37 – Station Bellefontaine : suite aux terrassements aux abords de la structure de la station existante, il a été découvert des palplanches de soutènement abandonnées, une poutre en béton et une étanchéité de la station existante différente de celle prévue au marché. Ces aléas ont conduit à des démolitions complémentaires, une modification de la structure à réaliser, une reprise de l'étanchéité existante et une adaptation de l'étanchéité à réaliser.
- PN 2A 36 – Stations Bagatelle et Mirail Université : les base-vies de ces stations ont été soumises à des adaptations, après installations, relatives à des demandes des services de Toulouse Métropole et du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.
- PN 2A 38 - Station Saint Cyprien : lors des études d'exécution relatives au dimensionnement des ventilateurs de la station il s'est avéré nécessaire d'ajouter un réseau de gaine. Cette prestation concerne la création de l'ouverture dans le local « ventilation » pour le raccordement dudit réseau.
- PN 2A 39 / PN 2A 42 / PN 2A 43 - Station Saint Cyprien : les escaliers de secours à réaliser étaient initialement prévus métalliques. Suite à l'avis défavorable, lors des études d'exécution, du Contrôleur Technique de l'opération sur cette disposition, ils ont été remplacés par des escaliers en béton. Les prestations comprises dans ces prix nouveaux comprennent la modification structurelle des escaliers et les dévoiements de la colonne sèche et des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) et de protection « incendie » (RIA) nécessaires à leur mise en place.
- PN 2A 40 – Station Mirail Université : prestation relative à l'enlèvement de stockage de matériaux divers sur le quai non aménagé avant intervention de l'entreprise.
- PN 2A 41 – Toutes stations : la fourniture des siphons de sol a été omise par la maîtrise d'œuvre dans le Dossier de Consultation des Entreprises du présent marché.

II – Justification de la suppression de prestations

La prescription de la Sous-Commission Départementale de Sécurité relative aux escaliers d'évacuation complémentaires de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, émise dans l'Arrêté d'Autorisation des Travaux, en date du 15 mars 2017, conduit à retenir une solution moins structurante que celle retenue à l'Avant-Projet.

III - Modification de la partie forfaitaire

La suppression des prestations relatives aux escaliers d'évacuation complémentaires fait l'objet d'une moins-value de : - 22 071,21 € HT.

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :

1 743 450,88 € HT

Diminution apportée par l'avenant n° 1 :

- 22 071,21 € HT

Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :

1 721 379,67 € HT

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-6D-DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

IV - Modification du Bordereau des Prix Unitaires et du Détail Estimatif

Les prestations complémentaires demandées au titulaire du marché font l'objet de l'intégration, au Bordereau des Prix Unitaires, des prix unitaires nouveaux définitifs suivants :

PN 2A 33 : BEL - Modification de la structure des voiles extérieurs :	15 598,15 € HT
PN 2A 34 : BEL - Etanchéité des parties enterrées :	4 842,86 € HT
PN 2A 35 : BEL - Démolition d'une poutre en béton :	11 704,00 € HT
PN 2A 36 : BAG/MUN - Déplacement base vie BAG et MUN :	6 377,00 € HT
PN 2A 37 : BEL - Modification du complexe d'étanchéité :	5 284,00 € HT
PN 2A 38 : SCY - Création d'une trémie dans le local de ventilation :	5 132,00 € HT
PN 2A 39 : SCY - Dévoiement colonne sèche :	46 390,93 € HT
PN 2A 40 : MUN - Evacuation QNA 1 avant recharge :	2 129,74 € HT
PN 2A 41 : TOUTES - Fourniture de siphons de sol :	2 799,00 € HT
PN 2 A 42 : SCY - Modification escalier :	40 637,21 € HT
PN 2 A 43 : SCY - Dévoiement réseau AEP/RIA :	11 118,40 € HT

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 152 012,27 € HT, soit une augmentation de 63 040,75 € HT.

V – Montant de l'avenant

L'incidence financière du présent avenant se décompose comme suit :

Evolution du montant forfaitaire du marché:	- 22 071,21 € HT
Evolution du montant du Détail Estimatif du marché:	<u>+ 63 040,75 € HT</u>
Montant du présent avenant :	+ 40 969,54 € HT

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	1 832 422,40 € HT
Montant présent avenant :	<u>40 969,54 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	1 873 391,94 € HT

Au regard du montant initial du marché de 1 832 422,40 € HT, le montant de l'avenant n°1, qui représente une augmentation de 40 969,54 € HT, correspond à une augmentation de 2,24 % par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2016 12982 M et d'en autoriser la signature.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-6D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

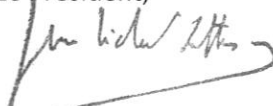
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12982 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 40 969,54 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION PRE-ADAPTEES

LOT N° 2 : GROS-ŒUVRE – COUVERTURE - FAÇADES

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2016 12982 M

JUIN 2018

Titulaire : GTM SUD-OUEST TP GC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



C.d.A

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.5 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Gros-Œuvre – Couverture - Façades » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12982 M a été notifié le 04 mai 2017 pour une durée de 24 mois.

Le montant global du marché s'élève à 1 832 422,40 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

PN 2A 33 : BEL - Modification de la structure des voiles extérieurs :	15 598,15 € HT
PN 2A 34 : BEL - Etanchéité des parties enterrées :	4 842,86 € HT
PN 2A 35 : BEL - Démolition d'une poutre en béton :	11 704,00 € HT
PN 2A 36 : BAG/MUN - Déplacement base vie BAG et MUN :	6 377,00 € HT
PN 2A 37 : BEL - Modification du complexe d'étanchéité :	5 284,00 € HT
PN 2A 38 : SCY - Création d'une trémie dans le local de ventilation :	5 132,00 € HT
PN 2A 39 : SCY - Dévoisement colonne sèche :	46 390,93 € HT
PN 2A 40 : MUN - Evacuation QNA 1 avant recharge :	2 129,74 € HT
PN 2A 41 : TOUTES - Fourniture de siphons de sol :	2 799,00 € HT
PN 2 A 42 : SCY - Modification escalier :	40 637,21 € HT
PN 2 A 43 : SCY - Dévoisement réseau AEP/RIA :	11 118,40 € HT

- la suppression des prestations relatives aux escaliers d'évacuation complémentaires à la station Bagatelle, soit une moins-value de - 22 071,21 € HT,
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

L'incidence financière du présent avenant de 40 969,54 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :	1 743 450,88 € HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 22 071,21 € HT
<u>Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :</u>	1 721 379,67 € HT

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-6D-
DE
Date de transmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

